



## DOSSIER SPECIFIQUE ERP ACCESSIBILITE PMR SECURITE



**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National 818429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z-TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

1/4



### Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui  Non   
(pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)  
Article L. 111-8 et D.111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique  
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction  
Cadre 5 informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité

#### Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- les travaux projetés sont soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager

Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

#### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT \_\_\_\_\_

Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de dépôt en mairie : \_\_\_\_\_

#### 1- Identité du ou des demandeur(s)

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation  
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre<sup>1</sup>

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : SARL FERME ANIMALIERE AURIOL

N° Siret : 8 2 9 4 7 0 6 5 7 0 0 0 1 8

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : BARTHELEMY Prénom : Cédric Date de naissance à défaut de N° SIRET : \_\_\_\_\_

#### 2- Coordonnées du ou des demandeur(s) : Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse Numéro : 124 Voie : chemin de la barrière

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : AURIOL

Code postal 1 3 3 9 0 BP \_\_\_\_\_ cedex \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Portable : 0 6 3 1 5 7 2 9 0 3

Indicatif si pays étranger : \_\_\_\_\_ Courriel : ta@tetragonearchitecture.com et contact @ fermeauriol.com

### TETRAGONE ARCHITECTURE

SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros

Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National 918429

N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952

Code APE: 7111Z-TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952

85 Cours Pierre PUJET - 13006 MARSEILLE

LG 0620328544 / YD 0603153745

ta@tetragonearchitecture.com

<sup>1</sup> Les décisions administratives seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant le dossier spécifique sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

2/4

#### 3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : TETRAGONE ARCHITECTURE Prénom : SAS D'ARCHITECTURE

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : SAS TETRAGONE ARCHITECTURE

N° Siret : 8 2 0 6 3 0 9 5 2 0 0 0 2 7

Adresse Numéro : 85 Voie : COURS PIERRE PUJET

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : MARSEILLE

Code postal 1 3 0 0 6 BP \_\_\_\_\_ cedex \_\_\_\_\_

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : 0 6 2 0 3 2 8 5 4 4

Indicatif si pays étranger : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ ta @ tetragonearchitecture.com

Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

#### 4 - Le projet

##### 4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : FERME ANIMALIERE AURIOL

Numéro : 124 Voie : chemin de la barrière

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : AURIOL

Code postal 1 3 3 9 0 BP \_\_\_\_\_ cedex \_\_\_\_\_

N° de section(s) cadastrale(s) : 00 0 LW N° de parcelle (s) : 68 / 70 / 72 / 73 / 117

##### 4.2 - Activité

**AVANT TRAVAUX**, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

PARC ANIMALIER PEDAGOGIQUE = ERP, uniquement en extérieur

ELEVAGE D'ANIMAUX DE FERME = AGRICOLE / CODE DU TRAVAIL

**APRÈS TRAVAUX :**

Activité principale (par étage(s)) :

PARC ANIMALIER PEDAGOGIQUE = ERP, uniquement en extérieur

ELEVAGE D'ANIMAUX DE FERME = AGRICOLE / CODE DU TRAVAIL

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

**Classement sécurité incendie de l'ERP :**

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

ERP TYPE PA = non classer ce jour

**Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :**

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

ERP TYPE PA de 3<sup>ème</sup> catégorie

**Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :**

SARL FERME ANIMALIERE AURIOL

**Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :**

SARL FERME ANIMALIERE AURIOL

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

PIECE N°1



3/4

4.3 - Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve  
 Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité  
 Extension  
 Réhabilitation  
 Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)  
 Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)  
Surface de plancher avant travaux : ..... Surface de plancher après travaux : .....  
 Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad 'AP déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° ..... validé le : .....  
 Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui  Non

4.4 - Effectif

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée	Activité Extérieur / visite sur chemin clôturé	350	10	360
1 <sup>er</sup> étage				
2 <sup>e</sup> étage				
3 <sup>e</sup> étage				
Effectif cumulé		350	10	360

*Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanine, etc)*

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert  Parcs de stationnement intégrés  ou isolés

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement	60	120 + 2 bus
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées	?	5

5 - Dérogations et/ou adaptations

5.1 - Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : .....

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : .....

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 - Modalités particulières d'application

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

*(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)*

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

4/4

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

**TETRAGONE ARCHITECTURE**

SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros

Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National 818429

N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952

Code APE: 7111Z-TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952

85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE

LG 0620328544 / YD 0603153745

ta@tetragonearchitecture.com

PIECE N°1



1/2



**Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique**

*Veillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.*

**L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.**

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique	1	4
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation	2	3

**1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie**  
(Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 ou PA 51))

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	3	3
<input checked="" type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
<input checked="" type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés	5	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

*N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité*

**2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité**  
(Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A) (PC39 ou PA50)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée précisant : • Les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées et réservées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • Les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • Les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	7	3

2/2

<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5 <sup>e</sup> catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie	8	3
<input checked="" type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input checked="" type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : • Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement • Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public • Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds • Traitement acoustique des espaces • Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires  S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis : • Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles  S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant  S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches : • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées  S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification	12	3

**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National 818429  
N°SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z-TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 06 20 32 85 44 / YD 06 03 15 37 45  
ta@tetragonearchitecture.com

**PIECE N°1**





**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National S18429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z-TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

PIECE N°2



### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Références de la parcelle 000 LW 68	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 68
Contenance cadastrale	89 mètres carrés
Adresse	CHE DE LA MAGDELAINE 13390 AURIOL
Références de la parcelle 000 LW 117	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 117
Contenance cadastrale	853 mètres carrés
Références de la parcelle 000 LW 73	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 73
Contenance cadastrale	362 mètres carrés
Adresse	CHE DE LA MAGDELAINE 13390 AURIOL
Références de la parcelle 000 LW 70	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 70
Contenance cadastrale	6 617 mètres carrés
Adresse	CHE DE LA MAGDELAINE 13390 AURIOL
Références de la parcelle 000 LW 72	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 72
Contenance cadastrale	6 649 mètres carrés
Adresse	LA BARRIERE 13390 AURIOL

Département :  
BOUCHES DU RHONE

Commune :  
AURIOL

Section : LW  
Feuille : 000 LW 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

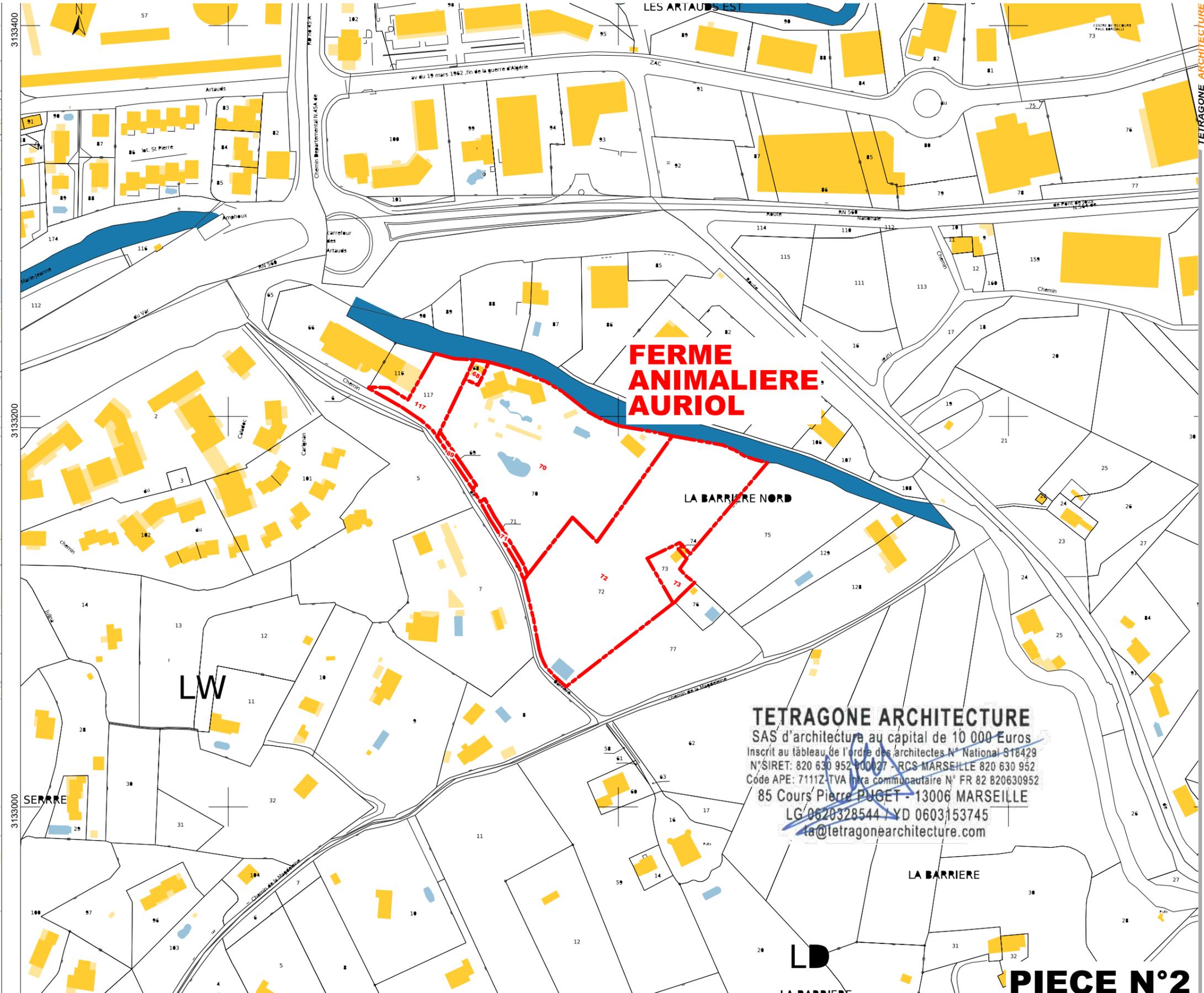
Date d'édition : 29/04/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Marseille-Sud  
38 bd Baptiste Bonnet 13285  
13285 Marseille Cédex 8  
tél. 04 91 23 61 83 - fax 04 91 23 61 87  
cdif.marseille-sud@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics



**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National S18429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

LD

**PIECE N°2**

**NOTICE DE SÉCURITÉ**

**PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

**DESCRIPTION DU PROJET**

Le dossier porte sur la mise en conformité de la ferme animalière d'Auriol et la création d'un espace snack, billetterie et un local activité, le projet est située au 124 chemin de la barrière 13390 AURIOL.

L'effectif max dans cet établissement est de 400 personnes, le classement proposé pour l'ensemble du bâtiment est un ERP de Type PA de 3ème catégorie.

L'ensemble des locaux présent sur site sont à simple RDC et ne sont pas accessibles au public. Le classement proposé pour ces locaux est code du travail (local activité, local snack, les locaux consommables snacks, vestiaire personnel et infirmerie).

**EFFECTIF, CLASSEMENT**

La Ferme est existante, étant en 3<sup>ème</sup> catégorie type PA, l'effectif du public admis est déterminé suivant la déclaration du maitre d'ouvrage, l'établissement recevra en simultané 400 personnes

L'établissement est classé en :

**Type PA 3<sup>ème</sup> catégorie**

**Sous réserve de confirmation par la commission de sécurité compétente.**

**Implantation – Isolement (PA3)**

Les habitations sont existantes et ont une structure CF1H des locaux existant de la ferme.  
Les autres constructions sont situées à plus de 8m.

**Tribunes et gradins non démontables (PA5)**

Sans objet.

**Locaux à risque particuliers (PA6)**

Locaux à risque = Locaux réserves et stockage.  
Ces locaux ont une structure CF et SF1H.

**Escalier – Vomitoire – Sortie de tribunes et gradins non démontable (PA 7)**

Le parc accueillera 350 personnes et dispose de 3 sorties totalisant 5UP et sont judicieusement réparties.  
2 accès pompiers sont prévus dans l'établissement.

**Ouvertures des accès (PA 8) :**

Le système d'ouverture des accès de contrôle des admissions du public sera placé en permanence sous la garde d'un préposé.

**Rangées de sièges ou de bancs (PA9) :**

Abri terrasse snack, les sièges et les bancs seront reliés entre eux par rangée au moyen de système rigides et sont fixés au sol à leurs extrémités.

Toutes les places seront desservies par des dégagements parallèles ou perpendiculaires aux rangées de sièges.

**Installation Electrique (PA10- PA1 1) :**

Les installations électriques seront réalisées dans les conditions générales fixées à l'arrêté du 19 novembre 2001 (EL1 à EL23).

Le site n'est pas accessible au public le soir.

**Moyen de secours (PA12 – PA13 – PA14) :**

Des extincteurs sont judicieusement repartis  
La liaison téléphonique avec les sapeurs-pompiers est prévue sur site.  
En remplacement du poteau incendie, un local puisage est prévu sur site

**Analyse Sécurité Incendie (ERP 3<sup>ème</sup>)**

SARL FERME ANIMALIERE AURIOL  
124 Chemin de la Barrière  
13390 AURIOL

**DEMANDEUR**

SARL FERME ANIMALIERE  
124 Chemin de la Barrière  
13390 AURIOL

**ÉTABLISSEMENT**

SARL FERME ANIMALIERE  
124 Chemin de la Barrière  
13390 AURIOL

**BUREAU VERITAS**

4 PLACE SADI CARNOT  
13002 MARSEILLE

**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National S18429  
N°SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

**PIECE N°3**



### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Références de la parcelle 000 LW 68	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 68
Contenance cadastrale	89 mètres carrés
Adresse	CHE DE LA MAGDELAINE 13390 AURIOL
Références de la parcelle 000 LW 117	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 117
Contenance cadastrale	853 mètres carrés
Références de la parcelle 000 LW 73	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 73
Contenance cadastrale	362 mètres carrés
Adresse	CHE DE LA MAGDELAINE 13390 AURIOL
Références de la parcelle 000 LW 70	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 70
Contenance cadastrale	6 617 mètres carrés
Adresse	CHE DE LA MAGDELAINE 13390 AURIOL
Références de la parcelle 000 LW 72	
Référence cadastrale de la parcelle	000 LW 72
Contenance cadastrale	6 649 mètres carrés
Adresse	LA BARRIERE 13390 AURIOL

Département :  
BOUCHES DU RHONE

Commune :  
AURIOL

Section : LW  
Feuille : 000 LW 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

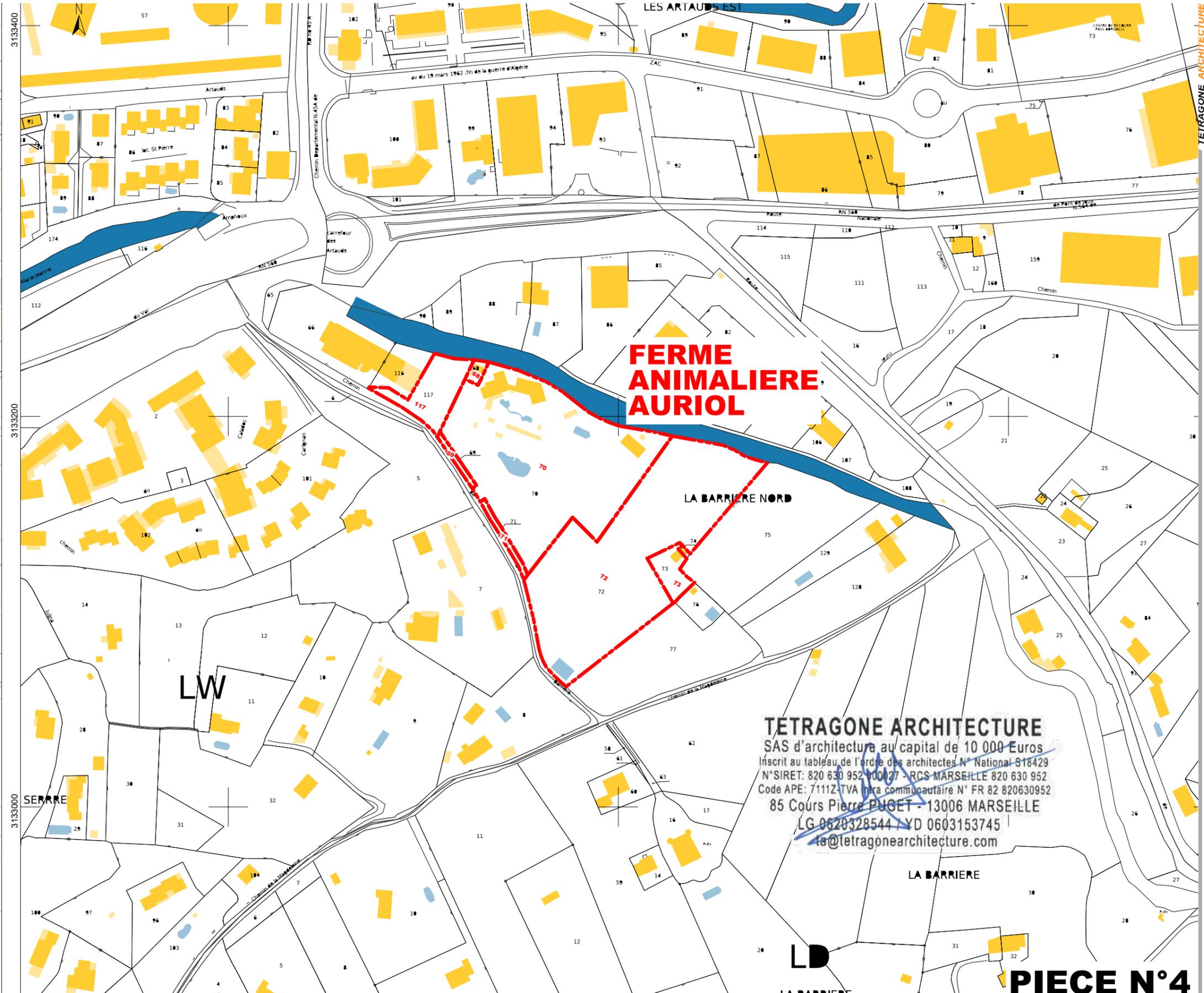
Date d'édition : 29/04/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Marseille-Sud  
38 bd Baptiste Bonnet 13285  
13285 Marseille Cédex 8  
tél. 04 91 23 61 83 - fax 04 91 23 61 87  
cdif.marseille-sud@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



**FERME ANIMALIERE AURIOL**

LA BARRIERE NORD

**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National S18429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

LD

**PIECE N°4**



**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National S18429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

SURFACE TOTAL ACCESSIBLE ERP (Compris Bâtiments) 7 909,23 m <sup>2</sup>	SURFACE TOTAL EQUIPEMENT NECESSAIRE BILLETTERIE - SNACK - A REGULARISER = La partie d'enclosure près à ces locaux 41,65 m <sup>2</sup>	SURFACE TOTAL EXPLOITATION ANIMAL 5 005,55 m <sup>2</sup>
<b>DECOMPOSITION</b>	BASSIN DE RETENTION EP EXISTANT 140,41 m <sup>2</sup>	<b>DECOMPOSITION</b>
BATIMENT SANITAIRE (WC) 36,80 m <sup>2</sup>	ESPACE VERT NON ACCESSIBLE 320,66 m <sup>2</sup>	BATIMENT D'EXPLOITATION AGRICOLE 165,57 m <sup>2</sup>
CIRCULATION / VISITE 1 055,59 m <sup>2</sup>	ACCES VEHICULE / ACCES POMPIER - TERRE PLEIN 14,50 m <sup>2</sup>	ENCLOS ANIMAUX 2 393,73 m <sup>2</sup>
AIR DE JEUX GONFLABLE A SUPPRIMER 442,57 m <sup>2</sup>		PARC PROMENADE ANIMAUX 2 384,60 m <sup>2</sup>
AIRE COUVERTE SNACK ET TERRASSE 33,90 m <sup>2</sup>		CIRCULATION EXPLOITATION AGRICOLE 61,65 m <sup>2</sup>
AIRE COUVERTE SNACK TERRASSE (Surface perméable) 30,05 m <sup>2</sup>		SURFACE D'HABITATION EXPLOITANT 970,72 m <sup>2</sup>
AIRE DE PICNIC 620,29 m <sup>2</sup>		<b>DECOMPOSITION</b>
ZONE DETENTE 1 135,45 m <sup>2</sup>		BATIMENT D'HABITATION EXPLOITANT 351,75 m <sup>2</sup>
PARKING 143,20 m <sup>2</sup>		TERRAIN PRIVE EXPLOITANT 618,97 m <sup>2</sup>
PARKING NON AMENAGE / ESPACE VERT 4 411,77 m <sup>2</sup>		BATIMENT SUR LE TERRAIN MAIS NON EXPLOITE PAR LA FERME 38,23 m <sup>2</sup>

PIECE N°4

